

GESTION ET PROTECTION DU SITE DE L'ETANG MASSE AU BENEFICE DE LA NATURE ET DES VISITEURS LOCAUX

CONTEXTE LOCAL :

Statut foncier : étang privé, appartenant à Mr H. Goetgheluck

Surface totale du site : 76ha dont 27ha d'étang

Activités humaines sur le site : pisciculture + pâturage

Gestion : la protection, la conservation, l'animation et la gestion du "site protégé de l'étang Massé" sont basées sur 3 conventions

LES OBJECTIFS DE GESTION :

Protection et conservation des espèces patrimoniales de Brenne (surtout espèces aquatiques) sur un lieu où l'élevage de bovins et pisciculture sont toujours pratiqués de façon traditionnelle.

DES ROLES BIEN DEFINIS ENTRE LES PARTENAIRES :

Mr H. Goetgheluck : propriétaire

Mr E. Goetgheluck : exploitant de la pisciculture & terrains jouxtant l'étang

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre (FDCI) : paie la location du "droit de non chasse" au propriétaire, assure l'encadrement des visites, réalise les comptages aviens...

Parc Naturel Régional de Brenne : indemnise les personnes concernées par les contraintes de gestion piscicole, cherche les finances pour les équipements d'accueil du public (observatoires, parking, signalétique), assure certains suivis scientifiques, prend en charge certaines tâches de communication sur l'opération

LPO : finance le poste du Conservateur, organise la coordination et gestion au quotidien (choisie en accord avec les partenaires), assure la gestion afférente au poste, participe au suivi scientifique, encadre les animations, prend en charge certaines tâches de communication sur l'opération.

WWF-France : participe au financement du poste du Conservateur et prend en charge certaines tâches de communication sur l'opération

Conseil Général de l'Indre : finance le nouvel observatoire grand public et le nouveau parking

TROIS CONVENTIONS POUR UNE GESTION COORDONNEE

La protection, la conservation, l'animation et la gestion du "site protégé de l'étang Massé" sont basées sur 3 conventions :

- Convention FDCI / propriétaire (Mr H. Goetgheluck)

Depuis 1995, année de la 1ère location de bail de chasse par la DFCI et jusqu'à fin juin 2002, la "propriété" de Massé, constituée par l'étang proprement dit et les terres qui l'entourent - 76ha - a bénéficié du statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage.

Un nouveau bail a été signé entre le propriétaire et la FDCI pour une durée de 5 ans, du 1-07-02 au 30-06-07, mais cette fois, et à la demande du propriétaire, sans le statut officiel de Réserve de Chasse, pour la même surface.

La FDCI financera donc chaque année un "droit de non chasse" pour l'ensemble de la propriété concernée. Le bail permet cependant la possibilité de battues aux sangliers avec l'accord de toutes les parties concernées.

- Convention PNR Brenne / exploitant de la pisciculture & terrains jouxtant l'étang (Mr E. Goetgheluck)

Celle-ci a pour but d'une part d'assurer une bonne gestion écologique de l'étang, et surtout une pisciculture compatible avec la protection de l'ensemble des espèces sauvages qui y sont liées, et d'autre part de permettre un accès libre bien délimité au public pour l'observation de la nature sur le site. L'exploitant est indemnisé annuellement par le PNR.
La convention est valable 5 ans, du 21-08-02 au 20-08-07.

- Convention multipartenariale entre tous les partenaires de la gestion du site

Cette 3ème convention, portant sur 5 ans, court du 21-08-02 au 20-08-07 (mêmes dates que la convention avec le PNR). Elle réunit les quatre parties concernées par la gestion du site, c'est à dire : FDCI, PNR Brenne, LPO, WWF-France

La gestion globale du site est décidée par l'ensemble des quatre parties de la troisième convention. La gestion quotidienne est assurée par le Conservateur du site (Tony Williams), à raison d'1,5j/semaine.

UNE GESTION ECOLOGIQUE DU SITE

Contenu de la convention PNR - Exploitant

ACCUEIL DU PUBLIC

Le chemin communal longe le bord de l'étang. Un observatoire public (de 20 places) ouvert en permanence, domine l'étang Massé et la héronnière, accessible d'un petit chemin sur propriété privée (accès facile en Fauteuil roulant). Visites guidées (avec le conservateur - ou l'animateur de la FDCI) tout au long de l'année. Meilleure période : avril à juillet.